

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Peintre en bâtiment

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	1/38

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Peintre en bâtiment

Sigle du titre professionnel : PBAT

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie-

Code(s) ROME : F1606

Formacode : 22472

Date de l'arrêté : 03/02/2022

Date de parution au JO de l'arrêté : 10/02/2022

Date d'effet de l'arrêté : 18/08/2022

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel PBAT

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	3/38

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C</p> <p>Mettre en œuvre des revêtements de peinture épais et semi-épais de classe D3 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C</p> <p>Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B</p> <p>Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover</p> <p>Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover</p> <p>Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover</p> <p>Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover</p> <p>Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux à peindre sur des cloisons enduites</p> <p>Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames sans obstacle de technicité courante</p> <p>Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC en lés sans obstacle de technicité courante</p> <p>Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante</p>	17 h 00 min	<p>Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'application d'un ragréage et/ou d'une peinture D2 ; ● l'application d'un RSE ou d'un RPE ; ● l'application d'une couche ou deux de peinture ou de lasure sur un support bois ; ● l'application d'une peinture acrylique sur un plafond. ● la réalisation d'une passe d'enduit de lissage ; ● le traitement d'une fissure et la pose d'une bande de calicot ; ● la mise à la teinte une peinture acrylique et son application sur un mur ; ● l'application d'une peinture acrylique sur une porte, un faux lambris ou une fenêtre préalablement préparés en qualité de finition B ; ● la pose de papier peint à raccord droit avec passage d'obstacles) ; ● la pose d'un revêtement mural à peindre avec passage d'obstacles ; ● la pose d'un revêtement de sol PVC en dalles ou en lames ; ● la pose d'un revêtement de sol textile aiguilleté ou velours en lés.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	<p>Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser</p> <p>Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B</p> <p>Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover</p> <p>Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover</p> <p>Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover</p> <p>Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames sans obstacle de technicité courante</p> <p>Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC en lés sans obstacle de technicité courante</p>	01 h 30 min	Questionnaire sous la forme de QCM.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	4/38

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante		
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (10 minutes)
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		18 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultanément en présence d'un surveillant. Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Tous les candidats passent le questionnaire professionnel écrit en simultanément en présence d'un surveillant.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	5/38

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.					
Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser	<p>Selon les recommandations de la CNAMTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • R431 Utilisation des systèmes d'arrêt de chutes • R408 Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied (Annexes 1, 3, 4 et 5). • R457 Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants (Annexes 1 et 2). 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C	<p>Les enduits de ragréage sont conformes. Les épaufrures sont correctement traitées. Les supports recouverts ne présentent pas de manque de charge. Le sens de lissage est acceptable. La régularité des réchampis répond aux exigences selon la NF DTU 59-1.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en œuvre des revêtements de peinture épais et semi-épais de classe D3 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C	<p>Les supports sont réparés, rebouchés et ragrésés en conformité avec la NF DTU 59-1. L'impression fixante ou régulatrice est appliquée en respectant les données des fiches techniques. Les supports recouverts ne présentent pas de manque de charge et l'application est régulière. Le grammage, la texture, l'aspect et le garnissage des angles sont conformes. La régularité des réchampis répond aux exigences de la NF DTU 59-1. Les revêtements ne présentent aucune coulure.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	6/38

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B	<p>Les principes généraux de prévention liés à l'électricité au niveau BS sont identifiés et respectés.</p> <p>Le dépolissage des supports thermoplastiques permet l'application du primaire d'accrochage.</p> <p>Le dérochage des supports métalliques non ferreux permet l'application du primaire phosphatant.</p> <p>Le dégraissage des supports bois exotiques permet l'application de l'impression.</p> <p>Les métaux ont été décalaminés, la rouille est éliminée.</p> <p>Les métaux galvanisés, supports thermoplastiques sont recouverts par un primaire adapté.</p> <p>Les limites intérieures / extérieures sont respectées (NF DTU 59-1).</p> <p>La régularité des réchamps répond aux exigences de la NF DTU 59-1.</p> <p>La peinture ou la lasure ne présente aucune coulure.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.					
Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover	<p>Les travaux préparatoires sont correctement réalisés selon la NF DTU 59.1.</p> <p>Les travaux d'apprêts sont adaptés aux supports neufs ou anciens selon la NF DTU 59.1.</p> <p>Les travaux de finition répondent au niveau de finition exigé (NF DTU 59.1).</p> <p>La mise en œuvre des peintures est conforme aux prescriptions des fabricants (dilution, régularité, opacité, aspect de finition).</p> <p>Le couchage de la peinture est dans le sens de la lumière.</p> <p>Les réchamps et garnissage des angles offrent un aspect esthétique recevable selon le (NF DTU 59.1).</p> <p>La peinture est régulière et son aspect poché correspond à la qualité de finition demandée selon le (NF DTU 59.1).</p> <p>Les matériaux, matériels, déchets sont évacués et l'environnement est remis en état en vue de la réception.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	7/38

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover	<p>Les travaux préparatoires sont correctement réalisés selon la NF DTU 59.1.</p> <p>Les travaux d'apprêts sont adaptés aux supports neufs ou anciens selon la NF DTU 59.1.</p> <p>Le calicot posé pour traiter les fissures est plan et lisse.</p> <p>Les travaux de finitions sont réalisés selon la NF DTU 59.1.</p> <p>La mise en œuvre des peintures est conforme aux normes (dilution, régularité, opacité, aspect de finition).</p> <p>Les réchampis sont précis, mais peuvent présenter quelques irrégularités.</p> <p>La teinte correspond à la demande.</p> <p>Le ton sur le faux lambris et la partie murale est harmonieux.</p> <p>Le sens du couchage sur le faux lambris est conforme (NF DTU 59.1).</p> <p>La peinture est appliquée uniformément et son aspect poché est conforme (NF DTU 59.1).</p> <p>La protection des ouvrages voisins par rapport à la mise en peinture du plafond est respectée (exempte de tâches, éclaboussures...).</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover	<p>Les limites intérieures / extérieures sont respectées.</p> <p>Les rechapés sont précis, mais peuvent présenter quelques irrégularités conformément à la NF DTU 59.1.</p> <p>La peinture ou la lasure ne présente aucune coulure.</p> <p>Les tons sont en harmonie avec le mur ou le papier peint.</p> <p>Les temps d'exécution sont respectés.</p> <p>Les matériaux, matériels et déchets sont évacués et l'environnement est remis en état en vue de la réception.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	8/38

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover	<p>Les principes généraux de prévention liés à l'électricité au niveau BS sont identifiés et respectés.</p> <p>Le dépolissage des supports thermoplastiques permet la mise en peinture.</p> <p>Le dérochage des supports métaux non ferreux permet de recevoir l'apprêt.</p> <p>Les métaux ont été décalaminés, la rouille est éliminée.</p> <p>Les métaux sont recouverts par un primaire.</p> <p>Les supports thermoplastiques sont recouverts par un primaire.</p> <p>Les rechapis sont précis mais peuvent présenter quelques irrégularités conformément à la NF DTU 59.1.</p> <p>La peinture ne présente aucune coulure.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.					
Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover	<p>Les principes généraux de prévention liés à l'électricité au niveau BS sont identifiés et respectés.</p> <p>Les principes généraux de prévention concernant les supports contenant de l'amiante ou du plomb sont connus, maîtrisés et respectés.</p> <p>Les travaux préparatoires sont correctement réalisés (NF DTU 59.4).</p> <p>Les travaux d'apprêts sont adaptés aux supports neufs ou anciens (NF DTU 59.4).</p> <p>Les travaux de finition répondent au niveau de qualité exigé selon le (NF DTU 59.4).</p> <p>L'encollage est uniforme.</p> <p>Les lés sont posés à l'aplomb (tolérance 1mm/2m) et le raccord est respecté (conformément à la NF DTU 59.4).</p> <p>Le marouflage ne présente ni plis, ni cloques.</p> <p>Le jointoiement des lés ne fait pas apparaître le support.</p> <p>Les arasements sont nets, et ne présentent ni retrait, ni débord.</p> <p>Les coupes sur passages d'angles et d'obstacles n'ont pas de défaut.</p> <p>Les matériaux, matériels, déchets sont évacués et l'environnement est remis en état en vue de la réception.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	9/38

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux à peindre sur des cloisons enduites	<p>Les travaux préparatoires sont correctement réalisés (NF DTU 59.4).</p> <p>Les travaux d'apprêts sont adaptés aux supports neufs ou anciens (NF DTU 59.4).</p> <p>Les travaux de finition répondent au niveau de qualité exigé selon le (NF DTU 59.4).</p> <p>L'encollage est uniforme.</p> <p>Les lés sont posés à l'aplomb (tolérance 1mm/2m) et le raccord est respecté (NF DTU 59.4).</p> <p>Le marouflage ne présente ni plis, ni cloques.</p> <p>Le jointoiement des lés ne fait pas apparaître le support.</p> <p>Les arasements sont nets et ne présentent ni retrait, ni débord</p> <p>Les coupes sur passages d'angles et d'obstacles n'ont pas de défaut.</p> <p>L'application de la peinture est conforme (dilution, régularité, opacité, aspect de finition).</p> <p>Les rechampis sont précis, mais peuvent présenter quelques irrégularités conformément à la NF DTU 59.1.</p> <p>Les matériaux, matériels, déchets sont évacués et l'environnement est remis en état.</p>	☒	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	10/38

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.					
Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames sans obstacle de technicité courante	<p>La dépose des anciens revêtements de sol est conforme (NF DTU 53.12). Le support est correctement poncé et dépoussiéré. L'application du primaire est conforme (NF DTU 53.12). Le choix du type de ragréage est en rapport avec le support et le revêtement à poser. L'implantation, le calepinage du revêtement en dalle ou en lame sont conformes (NF DTU 53.12). L'alignement et le jointoiement des dalles ou des lames posées sont conformes (NF DTU 53.12). Les coupes sont supérieures ou égales à une demi-dalle ou demi-lame. Le sens de pose des dalles est conforme à la notice du fabricant. Le jeu périphérique nécessaire est recevable pour la pose du revêtement en lame clipsé. L'ajustage des dalles aux plinthes est conforme. La découpe à mi-feuillure de l'hubriserie de la porte est conforme. La pose de barre de seuil est conforme (NF DTU 53.12).</p>	☒	☐	☒	☐
Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC en lés sans obstacle de technicité courante	<p>Le grattage des résidus de colle est conforme (NF DTU 53.12). Le rebouchage et le traitement des imperfections du support sont conformes (NF DTU 53.12). L'application du primaire est conforme (NF DTU 53.12). L'application de l'enduit de ragréage est conforme (NF DTU 53.12). Le support est convenablement poncé et dépoussiéré. L'encollage du sol et le temps de gommage sont respectés. Le débit est fait en limitant les pertes et l'implantation du revêtement est conforme. Le marouflage est conforme (NF DTU 53.12). Les arasements en périphérie des plinthes sont conformes. La découpe à mi-feuillure de l'hubriserie de la porte est conforme (NF DTU 53.12).</p>	☒	☐	☒	☐

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	11/38

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante	<p>L'application du primaire est conforme (NF DTU 53.12). Le choix du type de ragréage est en rapport avec le support et le revêtement à poser. L'implantation, le calepinage du revêtement en dalles sont conformes (NF DTU 53.12). L'encollage du sol est conforme (NF DTU 53.12). L'alignement et le jointoiement des dalles posées sont conformes (NF DTU 53.12). Les coupes sont supérieures ou égales à une demi-dalle. Le sens de pose des dalles est conforme à la notice du fabricant. L'ajustage des dalles aux plinthes est conforme. La découpe à mi-feuillure de l'hubriserie de la porte est conforme. Les matériaux, matériels, déchets sont évacués et l'environnement est remis en état.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante	<p>L'encollage du sol et le temps de gommage sont respectés. Le débit est fait en limitant les pertes, et l'implantation du revêtement est conforme (NF DTU 53.12). Le sens du couchage de pose est identifié. Le marouflage est conforme. Les arasements en périphérie des plinthes sont conformes. La découpe à mi-feuillure de l'hubriserie de la porte est conforme. La pose de barre de seuil est conforme (NF DTU 53.12).</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	12/38

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler et coopérer au sein d'un collectif	Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
	Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
Organiser ses actions	Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames sans obstacle de technicité courante
	Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
Respecter des règles et des procédures	Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
	Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover
	Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre PBAT

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire. Il corrige le questionnaire professionnel, évalue la mise en situations professionnelles en dehors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	13/38

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel; il est compétent pour intervenir en matière de sécurité afférente aux travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	14/38

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Peintre en bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	15/38

CCP

Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C Mettre en œuvre des revêtements de peinture épais et semi-épais de classe D3 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B	04 h 15 min	Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, elle consiste en : <ul style="list-style-type: none"> • l'application d'un ragréage et/ou d'une peinture D2 ; • l'application d'un Revêtement Semi-Epais ou d'un Revêtement Peinture Epais ; • l'application d'une couche ou deux de peinture ou de lasure sur un support bois.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B	00 h 30 min	Questionnaire sous la forme de QCM
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	17/38

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 45 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultanément en présence d'un surveillant. Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Tous les candidats passent le questionnaire professionnel écrit en simultanément en présence d'un surveillant.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel. Il corrige le questionnaire professionnel, évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel ; il est compétent pour intervenir en matière de sécurité afférente aux travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	18/38

CCP

Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover	04 h 15 min	Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, elle consiste en : <ul style="list-style-type: none">● l'application d'une peinture acrylique sur un plafond ;● la réalisation d'une passe d'enduit de lissage ;● le traitement d'une fissure et la pose d'une bande de calicot ;● la mise à la teinte d'une peinture acrylique et son application sur un mur ;● l'application d'une peinture acrylique sur une porte, un faux lambris ou une fenêtre préalablement préparés en qualité de finition B.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	19/38

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover	00 h 20 min	Questionnaire sous la forme de QCM
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 35 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Tous les candidats passent le questionnaire professionnel écrit en simultané en présence d'un surveillant.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire Il corrige le questionnaire professionnel, évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	20/38

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel ; il est compétent pour intervenir en matière de sécurité afférente aux travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	21/38

CCP

Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux à peindre sur des cloisons enduites	04 h 15 min	Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve elle consiste en : <ul style="list-style-type: none">la pose de papier peint à raccord droit avec passage d'obstacles ;la pose de revêtement mural à peindre avec passage d'obstacles.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover	00 h 20 min	Questionnaire sous la forme de QCM
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 35 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	23/38

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultanément en présence d'un surveillant.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Tous les candidats passent le questionnaire professionnel écrit en simultanément en présence d'un surveillant.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire Il corrige le questionnaire professionnel, évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel ; il est compétent pour intervenir en matière de sécurité afférente aux travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	24/38

CCP

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames sans obstacle de technicité courante Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC en lés sans obstacle de technicité courante Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante	04 h 15 min	Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, elle consiste en : <ul style="list-style-type: none"> ● l'application d'un ragréage non revêtu ; ● la pose d'un revêtement de sol PVC en dalles ou en lames ; ● la pose d'un revêtement de sol PVC en lés soit un VER ou un revêtement de type U2 ; ● la pose d'un revêtement de sol textile aiguilleté ou velours en lés.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames sans obstacle de technicité courante	00 h 20 min	Questionnaire sous la forme de QCM

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	25/38

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC en lés sans obstacle de technicité courante Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante		
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 35 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Tous les candidats passent le questionnaire professionnel écrit en simultané en présence d'un surveillant.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :
Sans objet

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel. Il corrige le questionnaire professionnel, évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	26/38

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel ; il est compétent pour intervenir en matière de sécurité afférente aux travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	27/38

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Peintre en bâtiment

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p>Atelier disposant d'autant de postes de travail que de candidats.</p> <p>Prévoir une zone de découpe, une zone de stockage des matériaux à proximité des postes de travail, suffisantes pour l'accueil individuel de tous les candidats.</p> <p>La zone de préparation est équipée de points d'eau et de lavage raccordés à un bac de décantation avant le rejet des eaux souillées au réseau public.</p>	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Chaque poste de travail comporte des supports et des équipements généralement présents lors de l'aménagement intérieur de bâtiment.
Questionnaire professionnel	Salle équipée d'autant de tables et de chaises que de candidats.	L'aménagement de la salle devra garantir le respect des règles de confidentialité. Le choix du lieu vise à éviter les nuisances sonores.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Salle équipée de tables et de chaises pouvant accueillir le jury et un candidat.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. L'aménagement de la salle devra garantir le respect des règles de confidentialité. Le choix du lieu vise à éviter les nuisances sonores.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	29/38

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	<p>Il est recommandé un espace de travail par candidat compris entre 6 à 9 m², permettant les qualités de finitions C et B selon NF DTU 59-1 ; NF DTU 59-4 ; NF DTU 53-12 :</p> <p>En extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none">a) des supports verticaux,b) une fenêtre un ou deux vantaux à la française en bois de hauteur et de largeur standard posé sur un appui béton,c) une porte vitrée à petits carreaux en bois de hauteur et de largeur standard. <p>En intérieur des éléments de fond comportant :</p> <ul style="list-style-type: none">d) des supports horizontaux sols et plafonds,e) des supports verticaux murs et cloison avec 9 angles rentrants et 1 angle sortant,f) des éléments de menuiserie comprenant :<ul style="list-style-type: none">- une porte à panneaux de hauteur et de largeur standard,- une porte vitrée à petits carreaux en bois de hauteur et de largeur standard,- des plinthes en bois présentant des arêtes vives,- d'un faux lambris,- une fenêtre un ou deux vantaux à la française en bois de hauteur et de largeur standard.	1	<p>La hauteur sous plafond sera sensiblement celle d'un logement et ne pourra pas être inférieure à 2,40 m.</p> <p>L'installation électrique est conforme en état de fonctionnement.</p> <p>L'éclairage du poste de travail est suffisant pour permettre le bon déroulement des travaux.</p>
Machines	1	Enrouleur avec rallonges électriques.	8	Sans objet
	1	Fontaine de nettoyage.	16	Sans objet
	1	Malaxeur de peinture.	8	Sans objet
	1	Malaxeur pour ragréage.	8	Sans objet
Outils / Outillages	1	Aspirateur industriel.	8	Sans objet
	1	Cisaille pour barre de seuil.	8	Sans objet
	1	Poubelle à déchet.	8	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	30/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Seau à ragréage.	8	Sans objet
	1	Seau, bâches plastiques de protection.	1	Sans objet
	1	Table à tapisser.	1	Sans objet
Équipements	1	Brosseries et rouleaux adaptés aux peintures et lasures à appliquer. Caisse à outils de peintre en bâtiment et solier complète.	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Casque de chantier avec jugulaire, gants de protection, lunettes de protection, masque anti poussière.	1	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Ragréage mural environ 25 kg.	16	Sans objet
	1	Abrasifs (divers grains).	16	Sans objet
	1	Barre de seuil à visser, vis, chevilles. 1 ensemble.	1	Sans objet
	1	Calicot 1.5 ml.	1	Sans objet
	1	Chiffons.	16	Sans objet
	1	Colle à revêtement mural à peindre 3 x 20 kg.	16	Sans objet
	1	Colle pour papier peint 1 paquet.	1	Sans objet
	1	Colle pour revêtement PVC 2 kg.	1	Sans objet
	1	Colle revêtement pour moquette textile 2 kg.	1	Sans objet
	1	Colorants universels.	16	Sans objet
	1	Enduit de ragréage. 25 kg.	1	Sans objet
	1	Enduit de rebouchage environ 25 kg et enduit de lissage en poudre environ 75 kg.	16	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	31/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Papier peint a raccord droit 2 rouleaux.	1	Sans objet
	1	Peinture acrylique mat 2 litres.	1	Sans objet
	1	Peinture acrylique satiné 2 litres.	1	Sans objet
	1	Peinture acrylique satinée pour menuiseries extérieures 1 litre.	1	Sans objet
	1	Primaire d'accrochage 15 litres.	16	Sans objet
	1	Revêtement mural à peindre 7 ml.	1	Sans objet
	1	Revêtement de peinture épais 4 kg.	1	Sans objet
	1	Revêtement PVC en dalles ou en lames 4 m².	1	Sans objet
	1	Revêtement semi-épais 3 litres.	1	Sans objet
	1	Revêtement textile en lès 5 m².	1	Sans objet
	1	Scotch de camouflage 50 ml x 50 mm.	1	Sans objet
Documentations	1	Notices techniques d'utilisation ou de mise en œuvre des matériaux.	16	Sans objet
	1	Fiches sécurité associées aux produits utilisés.	16	Sans objet
Autres	1	Matériel de travail en hauteur (PIRL= Plateforme Individuel Roulant Léger) conforme à la réglementation.	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	32/38

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Peintre en bâtiment est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Peintre en bâtiment Arrêté du 04/05/2017		Peintre en bâtiment Arrêté du 03/02/2022	
CCP	Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.	CCP	Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.
CCP	Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.	CCP	Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.
CCP	Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.	CCP	Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.
CCP	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.	CCP	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	33/38

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PBAT	RE	TP-00073	08	10/02/2022	25/10/2023	35/38

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

